



BADILIKA

Communiqué : 001/BSG-BENI/2026 : Face au coupure de la communication par le gouvernement congolaise dans les zones sous control du M23

Depuis plusieurs semaines dès le mois de janvier 2026, des millions de citoyens vivant dans des zones touchées par le conflit, notamment dans les territoires sous contrôle du M23, sont privés de moyens de communication essentiels.

Cette situation isole les familles, empêche l'accès à l'information, complique l'assistance humanitaire et affecte gravement le fonctionnement des structures de santé, en particulier dans les zones rurales. Faute de communication, les responsables sanitaires rencontrent des difficultés pour obtenir des informations, organiser les transferts de malades en cas d'urgence et coordonner les interventions.

Dans le contexte actuel d'insécurité, cette coupure expose davantage les populations civiles à des dangers graves. Elle augmente également les risques pour les jeunes, notamment face aux recrutements forcés, en l'absence d'alertes et de circulation d'informations permettant de prévenir ces menaces.

Couper les communications d'une population déjà vulnérable revient à la priver d'un outil vital pour sa sécurité, sa dignité et l'exercice de ses libertés fondamentales. Le droit à l'information, la liberté d'expression et le droit à la vie ne peuvent être suspendus de manière générale et prolongée sans porter atteinte aux principes fondamentaux des droits humains.

L'ASBL Badilika rappelle que : la protection des civils est une obligation légale et morale ; les droits fondamentaux doivent être garantis en toutes circonstances ; Et aucune considération sécuritaire ne doit conduire à des mesures qui punissent collectivement des populations entières. Les défenseurs des droits humains au sein de Badilika demandent avec force :

1. Le rétablissement immédiat des communications pour les populations affectées ;
2. La transparence des autorités sur les mesures prises ainsi que sur leur durée ;
3. L'implication des institutions nationales, régionales et internationales afin de garantir le respect des droits fondamentaux.

La protection des civils doit rester la priorité absolue.

Fait à Beni le 12 février 2026

KAMBALE NGUKA Patrick

Bureau : Secrétariat Général

Mail : badilikadh@gmaim.com

Site internet : <https://badilikaong.online>

